

Décision

Générale

colonial

Décision n° 938 DU 11 JUIN 1966:

n° 938

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juin 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est supprimée, pour compter du 16 mars 1966, l'indemnité kilométrique allouée au Médecin-Commandant Husson (Yves) par décision n° 580 du 27 avril 1966: Le Médecin-Lieutenant-Colonel Charpin (Max) , chef des Services chirurgicaux de l'Hôpital Peltier, propriétaire de la voiture Renault 4 L, numéro minéralogique 760 D 6, est autorisé à utiliser ce véhicule personnel pour les besoins du service dans la limite de deux cents (200) kilomètres par mois. Le Médecin-Lieutenant-Colonel Charpin percevra à ce titre une indemnité mensuelle de trois mille six cent quatorze (3.614) francs Djibouti.